

## LOI IMMIGRATION : REMISE EN CAUSE DE LA SECURITE SOCIALE

Nous nous sommes déjà souvent exprimés sur les déconvenues découlant de l'étatisation de la Sécurité Sociale. En cette année 2023, avec la loi immigration, c'est une remise en cause des fondements mêmes de la Sécurité Sociale. Cela vaut sans doute quelques explications pour montrer que cette Institution n'a pas besoin d'une loi portant sur son sujet, pour être attaquée sur son fondement même.

A l'origine en 1945, la Sécurité Sociale organisait la solidarité entre tous ses cotisants selon la formule « **chacun contribue en fonction de ses moyens et bénéficie en fonction de ses besoins** ». Quel que soient ses moyens chaque cotisant pouvait être à l'abri des aléas de la vie (santé, handicap, famille, retraite) Il suffisait de cotiser à cette institution pour percevoir les prestations que le cotisant et sa famille pouvait bénéficier.

Si les lois de 1967 ont contribué à modifier profondément les données originelles, elles ne remettaient cependant pas en cause ces fondements de solidarité. Il a fallu la mise en œuvre du rapport GISSEROT de 1980 dans les décennies qui ont suivi, pour altérer ce principe de solidarité. Le remplacement en partie des cotisations par la CSG, un impôt au départ attribué au budget de la seule Sécurité Sociale (ce n'est plus le cas désormais), a permis l'étatisation de cette institution avec toutes les attaques qui ont suivi dont voici les principales :

1° Budget voté par le Parlement et non plus par les conseils d'administration représentant les cotisants. En 2023 ce budget a même été adopté sans vote avec le 49-3.

2° Puis les différentes lois régissant les complémentaires santé. Notamment celles sur les contrats groupes dans les entreprises sur les assurances complémentaires, d'abord facultatifs puis rendus ensuite obligatoires avec participation des employeurs. Ces contrats groupes dans les entreprises ont permis la surenchère dans la prise en charge des dépassements d'honoraires et donc leur développement et leur augmentation. Les populations hors de l'entreprise, et donc hors de ces contrats groupes, sont soumises à cette inflation des dépassements d'honoraires. Il s'ensuit une rupture de la solidarité entre les populations en entreprise et celles hors entreprises. Les premiers bénéficient d'une très bonne couverture complémentaire avec un coût minoré et les seconds doivent payer toujours davantage pour avoir des couvertures complémentaires très en-dessous des premiers. Quand on sait que désormais, les complémentaires remboursent davantage que la Sécurité Sociale pour les prestations hors hospitalisation, la rupture de la solidarité est particulièrement importante.

3° Le pompon est venu avec la loi sur l'immigration votée par une coalition macroniste, droite et extrême droite. Celle-ci est en cours d'examen par le Conseil Constitutionnel.

Avec les restrictions de prestations avancées dans cette loi, en fonction de la nationalité du cotisant, **c'est le fondement même de la Sécurité Sociale qui est bafoué**. Selon sa nationalité, un cotisant pourra, ou ne pourra pas bénéficier des prestations de la Sécurité Sociale. Comment justifier une telle ineptie ? C'est véritablement scandaleux ! C'est le commencement de la fin de la Sécurité Sociale dans sa conception même. Dans ces conditions, nous pouvons très bien imaginer qu'un projet de loi sur le vieillissement vienne priver les personnes âgées d'un certain nombre de prestations auxquelles elles pouvaient prétendre auparavant.

Tout a été fait pour que les jeunes générations ne voient, au travers de la Sécu, qu'une administration étatique d'assurance. Dès lors, l'Etat utilise cette administration pour réguler l'économie (exonération de cotisations pour les entreprises, baisses du niveau de prestations, suppressions de prestations etc).

Comment le Conseil Constitutionnel peut-il accepter une pareille ineptie ? Ses décisions sont bien évidemment très attendues. Mais, même censurée, cette loi a jeté un gros pavé dans le fonctionnement de la solidarité nationale au travers de la Sécurité Sociale. C'est tout le fondement de notre société qui est ébranlé.

Nous ne pouvons aucunement tolérer une telle agression. Elle demande une riposte à la hauteur de l'enjeu.